

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

16/01/2024

29 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. BERTHOLLIER Christian à Mme FERRARI Myriam, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme VERRIER Muriel à M. LARDE Alain

04 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, M. VERGUET Nicolas, Mme SAUNIER Elise

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZAE LA GIRONDIERE A S^T BERON ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2016_05_24_05 du 24 mai 2024 portant définition du périmètre des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2017_05_16_03 du 16 mai 2017 relative aux modalités patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

Considérant que la communauté de communes a reçu une sollicitation de la commune de S^t Béron pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE de la Girondière.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes se joigne à la commune de S^t Béron pour rénover les installations d'éclairage public dont elle a la charge au sein de la ZAE d'intérêt communautaire de la Girondière.

La convention de mandat proposée par la commune met à la charge de la communauté de communes 6 luminaires et une armoire électrique pour un montant de 3 392,00€ TTC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat à venir avec la commune de S^t Béron ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal ;
- **MANDATE** le Président pour signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 01/02/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

